

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

Imp. par L'ACTION SOCIALE LIMITÉE 103, rue Sainte-Anne, Québec.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

ÉGLISE SAUVÉE du FEU



Les bardeaux et lambris ASBESTOSLATE protègent ABSOLUMENT du feu, les édifices—petits et grands,—sous tous les climats, et de plus, leur donnent une apparence jolie et attrayante. Ils durent aussi longtemps que la pierre, coûtent moins cher d'achat, ne coûtent rien pour l'entretien.

TÉMOIGNAGE D'UN PRÊTRE

N.-D. D'Issoudun, Lotbinière, 12 mars 1912.

Asbestos & Cement Products Co Ltd.,
78 rue St-Pierre, Québec.

Messieurs,

Vous voulez savoir ce que je pense du Bardeau d'Amiante-Ciment? Ce que j'en pense, c'est que quand une fois on en a fait usage, on ne veut plus entendre parler de la planche de bois comme lambris extérieur. Tous les confrères qui ont vu l'église que je viens de construire et qui est recouverte de ce matériel n'ont que des éloges à m'adresser.

L'apparence extérieure est magnifique et, ce qui est mieux, c'est que ce matériel est à l'épreuve du froid et de la chaleur; malgré l'hiver très rigoureux que nous avons eu, notre Eglise a toujours été très confortable.

Au mois de janvier dernier, un incendie désastreux détruisit de fond en comble deux maisons, qui se trouvaient à quelques pieds de notre église en core en construction, communiqua le feu aux échafaudages, mais celle-ci protégée par les bardeaux d'Amiante, resta intacte. Donc, voilà ce que j'en pense.

(Signé) J.-A. ARTHUR POULIN,
Ptre., Curé.

Nous vendons tous les produits d'Amiante et de Ciment.

La Cie des Produits d'Amiante et de Ciment

78 rue St-Pierre,

Casier postal 324.

QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT D. CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

GARAND & THIBAUT

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308¹/₂, RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC, — Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis,

Aussi : argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

UNE SPÉCIALITÉ : **OUVRAGE GARANTI.** — Une visite est sollicitée.

Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :
64, rue St-Pierre,
QUÉBEC.



LA COMPAGNIE CARON

Limitée

39, Rue St-Joseph, Quebec.



Chasublerie, aubes, barrettes, nappes d'autel, tentures, bannières, dais, draps mortuaires, ciboires, calices, ostensoirs, chandeliers, lampes de sanctuaire, chemins de croix, statues, bouquets, cierges, bougies, encens, huile, vin de messe.

Cloches d'églises, tapis, stores pour services funèbres, orgues, harmoniums, missels, bréviaires, livres pour bibliothèque paroissiale, chapelets, médailles, pianos, gramophones, instruments de musique pour fanfare, musique en feuilles, ameublements de bureaux, papeterie, machines à écrire "OLIVER", toiles à chassis.



UNE VISITE EST SOLLICITÉE A NOTRE MAGASIN

39, RUE SAINT-JOSEPH, - QUEBEC.

Les nouvelles bonnes chansons de France

La Maison MAZO bien connue par ses appareils et ses vues pour les projections lumineuses, a commencé depuis de nombreuses années déjà l'édition de chants qui peuvent être accompagnés par des projections lumineuses à cause des textes qui sont toujours particulièrement expressifs et moraux.

Mais ces chansons ont dépassé de beaucoup le cadre du début, celui de la projection, et elles sont maintenant très répandues en France. Nous serions heureux de les faire connaître à nos amis du Canada et nous leur en signalerons ici quelques-unes que nous leur recommandons spécialement.

	Francs
Mère de Dieu : Hymne à la Ste Vierge, ... de PICK MERT ...	Piano et Chant, prix : 1.00
Les Grands Berceaux, ... de THÉODORE BOTREL ...	" " " 1.50
La Terre Nationale, ...	" " " 1.50
Adieu Jeannette (<i>Adieu du Bois-Chenu à Jeanne d'Aro</i>)	" " " 2.00
La Fileuse, ... de THÉODORE BOTREL ...	" " " 1.00
Les Étoiles, grand succès, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...	" " " 1.00
Les Étoiles, jolie chanson pour jeune fille, ...	" " " 1.00
La Ballade à la Lune, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...	Piano et Chant, prix : 1.50
Sur le Nil, chanson égyptienne, ...	" " " 1.75
Qu'en pense-tu, mon Gars, ...	" " " 1.75
Le Drapeau du Paysan, ...	} Chansons du Réveille, à critique et à enseignement, de GEORGES FRAGEROLLE ...
Le Moulin Enchanté, ...	
La Dernière Patrie, Chanson Indienne, ...	" " " 1.75
Le Roi Ces Gondoliers, Chanson Vénitienne, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...	" " " 1.75
Le Sang des Aïeux, ... de JEAN FRAGEROLLE ...	" " " 1.75
La Légende de St-Martin, ...	" " " 1.25
Les Trois Chérubins, Légende de Noël, ...	" " " 1.75
La Berceuse de La Vierge, ...	" " " 1.00
Saint Hubert d'Aquitaine, air de chasse, ...	" " " 1.75
Dieu vous aime tant, Noël, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...	" " " 1.00
Le Muletier d'Andalousie, Chanson Espagnole, ...	" " " 1.75
Vains Mirages, Chanson Chimérique, ... de GEORGES FRAGEROLLE ...	" " " 1.75
Jolie Dormeuse, Chanson Berceuse pour Dams, ... de José CHEUS ...	Partition de " " " 1.75
La V'ille Charrue, Chanson Paysanne, ... de José CHEUS ...	" " " 1.25
Dans nos Hameaux, Chanson Paysanne, ... de G. SAINT SÉVERIN ...	" " " 1.00
Mes Blancs Moutons, Chanson Paysanne, ... de Réné LESTOURNE ...	" " " 1.25
Le Vieux Moulin, Chanson Normande, ... de Réné LESTOURNE ...	" " " 1.25
La Chanson du P'tit Marsouin, Chanson Normande, ... de GASTON PERDUCT ...	" " " 1.75
Normands, ... de GASTON PERDUCT ...	" " " 1.75

NOUS RECOMMANDONS UN ESSAI !

Les Timbres-poste Canadiens sont acceptés en paiement.

S'ADRESSER A

La Maison MAZO, 8, Boulevard Magenta, Paris

La musique est envoyée par poste, FRANCO, mais non recommandée, si on désire la recevoir recommandée, ce qui est plus sûr, ajouter 0.25 en timbres-poste.

TROIS MAGNIFIQUES CROISIÈRES

CANAL DE PANAMA, ANTILLES ET VENEZUELA

— PAR LE —

SS. "GROSSER KURFURST"

de la Compagnie North German Lloyd

**14 janvier, 12 février,
19 mars 1914**



GIBRALTAR, ALGER, NAPLES, GENES, EGYPTE ET LE NIL

PAR LES LUXUEUX PAQUEBOTS DE LA COMPAGNIE

NORTH GERMAN LLOYD.

Ligne directe pour Londres, Paris et Berlin

Par les magnifiques vaisseaux de la compagnie

NORTH GERMAN LLOYD

**Service de table parfait - Taux raisonnables
Itinéraires agréables.**

Pour livrets descriptifs, taux, listes de départs, etc.

HONE & RIVET *Agence Générale
des Voyages.*

9, BOULEVARD ST-LAURENT, MONTRÉAL

31, RUE BUADE, QUÉBEC.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 257. — Les Quarante-Heures, 257.

Partie non officielle : L'esprit américain, 258. — Feu l'abbé D.-O.-R. Dufresne, 262. — LITURGIE : Nouveau « Motu proprio », 265. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 267 ; France, 268.

Bulletin des Œuvres : CAUSERIE SOCIALE : La crise ouvrière de Québec, 269. — FAITS ET ŒUVRES : Communications du Conseil Central de la Croix Noire, 271.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 11 janvier. — Dim. dans l'octave et 1er après l'Épiphanie.
Lundi, 12. — De l'octave, *semid. privil.*
Mardi, 13. — Octave de l'Épiphanie, *oble maj.*
Mercredi, 14. — S. HILAIRE, év., conf. et docteur.
Jcredi, 15. — S. PAUL, 1er ermite, conf.
Vendredi, 16. — S. MARCEL, pape et martyr.
Samedi, 17. — S. ANTOINE.
Dimanche, 18. — 2ème après l'Épip. S. NOM DE JÉSUS, 2ème classe.

QUARANTE-HEURES

11 janvier, Patronage de Québec. — 13, S. Joachim. — 15, S. Etienne. — 17, Couvent de S. Sauveur. — 18, Charny.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'ESPRIT AMÉRICAIN

SES ORIGINES — SES PRINCIPES — SES DANGERS

I — SES ORIGINES

Il est de mode, aujourd'hui, même en certains milieux catholiques, de vanter l'esprit américain comme un esprit de progrès dans tous les domaines de la pensée et de l'action, et de l'offrir aux nations latines comme une source d'inspiration.

Nous croyons faire œuvre utile en consacrant, ici, quelques articles à l'analyse de cet esprit, considéré surtout au point de vue religieux. Ses origines se confondant avec les origines du protestantisme américain lui-même, tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue historique, il est nécessaire, dès le début de cette étude, de passer brièvement en revue les commencements de ce protestantisme.

Toutes les sectes protestantes ont ceci de commun qu'elles portent dans leur sein un même germe de mort : le libre examen. A toutes peuvent s'appliquer ces paroles de Bossuet : « Si les protestants savaient à fond comment s'est formée leur religion, avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs Confessions de foi ont été dressées ; comment ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entre eux, par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions, et de rassembler les membres épars de leur réforme désunie : cette réforme, dont ils se vantent, ne les contenterait guère... »⁽¹⁾

Le jour où « Martin Luther, augustin de profession, docteur et professeur en théologie dans l'université de Vitemberg, » s'écartant de la doctrine catholique, commença à prêcher contre le dogme des indulgences, ce jour-là vit la première des mille et une variations qui devaient accélérer, dans le cours des siècles suivants, la désorganisation et l'émiettement du protestantisme.

(1) *Histoire des Variations*, Préface, Ed. Ferrère, IV, p. 410.

Luther est, lui-même, alors, l'exemple le plus frappant de cette dissolution doctrinale qui devait être, plus tard, la note caractéristique de toutes les sectes dont il fut le père. Alors même qu'il diminuait petit à petit les indulgences jusqu'à les réduire presque à rien, on trouve encore parmi ses propositions écrites celle-ci : « Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème. » Le voilà bientôt qui attaque le dogme fondamental de la justification. Pendant que l'Église enseigne que la justification du pécheur se fait par la grâce sanctifiante qui, en nous remettant nos péchés, nous rend agréables à Dieu, Luther prononce que la justification s'accomplit par la croyance très ferme que chacun doit avoir de l'application des mérites de Jésus-Christ. Il enseigne, en même temps, que le pécheur ne peut jamais être assuré de la sincérité de sa pénitence : « Croyez fermement que vous êtes absous, disait-il, et dès là vous l'êtes, quoiqu'il puisse être de votre contrition. » ⁽¹⁾ D'où résultait cette contradiction énorme : le fidèle doit croire fermement qu'il est justifié devant Dieu « quand même il ne serait pas vraiment pénitent et vraiment contrit. »

Ce fut le premier châtiment de Luther : il déraisonna.

Au milieu de toutes ces singularités et contradictions, il proteste toujours de sa soumission au Pape. Le dimanche de la Trinité de l'année 1518, il écrit à Léon X : « Donnez la vie ou la mort, appelez ou rappelez, approuvez ou réprouvez comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-Christ même. » ⁽²⁾ Après qu'il eût refusé de se rendre à Rome pour s'expliquer, — « à cause des frais, » prétextait-il, — et que Léon X eût lancé contre ses doctrines la bulle de condamnation du 18 juin 1520, Luther écrit, dans la *défense des articles condamnés par la bulle*, cette horreur : « Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la chrétienté. Fuite qui peut dans les montagnes, ou qu'on ôte la vie à cet homicide Romain... » ⁽³⁾ Pour une variation, c'en était une formidable, et qui nous paraît avoir été terriblement rapide. Et cette autre qu'il se charge de nous avouer cyniquement, lui-même, dans sa réponse à Henri VIII d'Angleterre :

(1) Serm. de Indulg. tom. 1, fol 59. cf. Bossuet, *Hist. des Variations*.

(2) *Epist. ad Leon—Prot. Luth. tom. I—cf. Bossuet op. cit.*

(3) *Assert. art. per Bul. dom.—cf. Bossuet, op. cit.*

« J'avais enseigné, écrit-il, qu'il n'importait pas que le pain demeurât ou non dans le sacrement ; mais maintenant je transsubstantie mon opinion ; je dis que c'est une impiété et un blasphème de dire que le pain est transsubstantié. » ⁽¹⁾

Variations sur la Papauté, variations sur la Sainte Eucharistie, variations sur l'Église, tel est, dès les premières années de sa révolte, l'enseignement de Luther. Variations sur tout tel nous paraît être l'enseignement du protestantisme universel depuis Luther jusqu'à nos jours.

L'histoire du protestantisme américain, comme celle du luthéranisme et de l'anglicanisme, le prouve d'une manière frappante. Tout différentes, pourtant, furent les conditions du milieu où se développa le protestantisme américain. Prenons pour terme de comparaison avec ce dernier, à cause de la communauté de race et d'origine, le protestantisme anglais. Tout le monde sait qu'il naquit d'une passion aveugle. « Personne n'ignore, dit Bossuet, les dérèglements de ce prince (Henri VIII), ni l'aveuglement où il tomba par ses malheureuses amours, ni combien il répandit de sang depuis qu'il s'y fut abandonné, ni les suites effroyables de ses mariages, qui presque tous furent funestes à celles qu'il épousa... Le Saint-Siège ayant condamné le divorce qu'il avait fait après vingt-cinq ans de mariage avec Catherine d'Aragon veuve de son frère Arthus, et le mariage qu'il contracta avec Anne de Boulen, non seulement il s'éleva contre l'autorité du Siège qui le condamnait, mais encore, par une entreprise inouïe jusqu'alors parmi les chrétiens, il se déclara chef de l'Église anglicane, tant au spirituel qu'au temporel : et c'est par là que commence la réforme anglicane... » ⁽²⁾

Ce que fut le bras de fer du nouveau chef de l'Église d'Angleterre, l'histoire est là pour nous l'apprendre. L'immortel Thomas Morus pourrait même, au besoin, le rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier. On sait comment, après la condamnation que Clément VII porta contre lui, Henri VIII prit son rôle de « chef de l'Église » au sérieux, et, après avoir nommé Thomas Cromwell son « vicaire général au spirituel, » se mit à promulguer « des définitions de foi. »

(1) *Contra Reg. Angl.*, tom. II—cf. Bossuet, *op. cit.*

(2) *Hist. des Variations.*

C'est au parlement anglais, sous la direction souveraine du roi, qu'appartient, aujourd'hui la tâche de légiférer en ces matières. ⁽¹⁾ L'anglicanisme a toujours été, depuis sa naissance, une religion d'État : fondée par l'État ; nourrie par l'État ; gouvernée par l'État.

Tout autre fut la condition du protestantisme américain. Détaché du bloc anglais par la force dissolvante que porte dans son sein la Réforme depuis le premier cri de révolte de Luther, le puritanisme venait chercher en Amérique, quand il sortit des flancs du *Mayflower*, en 1620, l'indépendance la plus complète. Les puritains fuyaient l'étreinte de la monarchie anglaise. Ils trouvèrent ce qu'ils cherchaient sur les plages de l'Amérique. Voilà donc bientôt une autre expérience du protestantisme qui commence dans des conditions tout-à-fait nouvelles. Ici, nul souverain pour imposer des « définitions de foi ; » nul Cranmer pour les faire mettre en pratique ; pas de Cromwell pour voir à l'exécution des volontés du « chef de l'Église » ; pas d'électeurs, non plus, ni de landgraves, à la façon des Jean de Saxe et des Philippe de Hesse, pour couvrir de leur nom des *Confessions de foi* : rien que la liberté.

Quel allait être le sort des doctrines protestantes ainsi transplantées ? Comment allaient-elles se comporter dans cette atmosphère nouvelle ? L'air des plages américaines leur donnerait-il un regain de force ou, tout au moins, un semblant de cohésion ?

Nous verrons prochainement, que les doctrines protestantes, — alors qu'elles variaient même sous l'égide d'un État tout-puissant, — s'amincirent et s'étiolèrent de telle façon, en s'éparpillant, une fois abandonnées à leurs propres ressources sur la terre d'Amérique, qu'elles ne sont plus, dans les groupes avancés d'aujourd'hui, que l'ombre d'elles-mêmes.

ANTONIO HUOT, ptre.

(1) C'est au Comité Judiciaire du Conseil Privé qu'appartient aujourd'hui, la faculté de trancher les questions doctrinales (*America*, 19 mars 1910).

FEU L'ABBÉ D.-O.-R. DUFRESNE

Lundi dernier, le 5 janvier, Mgr F.-X. Gosselin, curé de N.-D. de Lévis, présidait l'office des funérailles de l'abbé Dufresne, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Le prêtre défunt était décédé l'avant-veille, 3 janvier, dans la même institution.

Voici les dates et les faits de cette carrière sacerdotale, dont la dernière partie s'est écoulée dans la retraite et le silence, et dont la fin même n'a guère été connue du grand public.

M. l'abbé Dufresne naquit à Saint-Roch de Québec, le 12 août 1856, de Jean-Baptiste Rivard-Dufresne, avocat, et de Cécile Godbout. Après avoir suivi les classes de l'École normale Laval et y avoir obtenu le diplôme d'école modèle, il entra au grand séminaire de Chicoutimi au mois de septembre 1876. Feu Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, lui conféra l'ordination sacerdotale à Saint-Joseph de Lévis, le 31 juillet 1881, en même temps qu'à l'abbé Paul-Victor Charland, le futur Dominicain, le futur auteur de *Madame sainte Anne*. M. Dufresne continua sa carrière de professeur à Chicoutimi, tout en remplissant la charge de chapelain à l'Hôtel-Dieu Saint-Vallier de Chicoutimi.

Il fut ensuite vicaire à la Malbaie, en 1889 ; aumônier des Ursulines de Roberval, en 1890 ; curé de Saint-Siméon (Charlevoix), en 1892 ; aumônier des Franciscaines Missionnaires, à Sainte-Anne de Beaupré, en 1894 ; vicaire à Hébertville (Lac Saint-Jean), en 1896 ; curé de Saint-Fulgence (Chicoutimi), de 1898 à 1901, où le mauvais état de sa santé l'obligea à prendre sa retraite, pendant laquelle il résida à Québec d'abord, et depuis 1902 à l'Hôtel-Dieu de Lévis. Frappé de paralysie depuis l'an dernier, il était devenu à peu près inconscient et privé même de l'usage de la parole. Une dernière aggravation de sa maladie l'a emporté en quelques jours. Il repose maintenant dans le cimetière de Lévis, sur le terrain qu'y possèdent les MM. du Collège et grâce à la charitable obligeance de ces prêtres.

La famille Dufresne était une famille chrétienne... à l'ancienne manière, qui était la bonne. Les enfants n'y avaient pas permission de courir les rues. Mais on leur ménageait à la maison même tous les amusements propres à les y retenir. On surveillait aussi leurs relations, et ce n'est pas l'un de mes moindres titres de gloire que d'avoir été admis quelquefois, voilà près d'une cinquantaine d'années, à me mêler à leurs jeux sur le « rond à patiner » établi à côté de la maison. Je dus cette faveur insigne à l'entremise d'une parente du vingt-cinquième degré, qui avait

ses entrées dans la famille Dufresne, et qui rendit sans doute bon témoignage sur la régularité de ma vie.

Quelque dix ans après, je me vis appelé, par les autorités ecclésiastiques, à remplir la charge de surveillant chez les élèves de l'École normale Laval, durant l'unique année où Mgr Rouleau exerça son zèle ailleurs qu'en cette institution. Je trouvai là deux des fils Dufresne, dont l'un était David, notre futur abbé. Grâce à l'entomologie et à la botanique, dont j'étais déjà fervent amateur, grâce à la musique où il brillait déjà, nous nous liâmes d'amitié, le jeune David et moi. Il s'exerça à guider mes doigts novices sur les cordes du violon ! Je l'initiai, pour ma part, aux charmes de la classification entomologique et de la classification botanique. Inutile d'ajouter que nous n'allâmes pas loin, ni l'un ni l'autre, dans ces carrières nouvelles. Toutefois, avant de remiser mon archet, j'eus le temps d'être le premier professeur de violon, au séminaire de Chicoutimi, et le jeune Dufresne se fit une collection d'insectes — qui vint, un jour, se déverser dans la mienne, en compagnie de celle de l'abbé Laflamme, qui y vint aussi prendre place, lorsque mon savant ami tourna le dos à l'entomologie pour ne s'occuper plus que de géologie, et un jour, toutes ces collections réunies s'en iront probablement figurer dans le musée du séminaire de Chicoutimi...

Si mes relations de jadis avec David Dufresne n'eurent pas l'effet d'en faire un naturaliste de carrière, j'ai au moins le droit de penser que la Providence s'en servit pour éveiller en lui la vocation ecclésiastique. Seulement, un formidable obstacle l'empêchait de répondre à l'appel divin : le manque d'études classiques. Mais la Providence lui permit de tourner facilement cet obstacle.

Je venais (1875) moi-même d'être attaché au corps enseignant du séminaire de Chicoutimi, qui n'avait encore que deux années d'existence. Étant donné les conditions difficiles du recrutement d'un personnel pour cette jeune institution, et d'autre part les aptitudes et les talents plus qu'ordinaires du candidat, il me fut facile de négocier son admission au noviciat ecclésiastique, et à Chicoutimi et même à Québec : car, à cette époque, le Saguenay faisait encore partie du diocèse de Québec. Mais, à tout le moins, fallait-il que le futur ecclésiastique sût le latin ! — Ce fut pour lui l'affaire de quelques mois d'étude, sous la direction de mon ami le notaire Boily, de Saint-Roch de Québec. Dès l'automne suivant (1876), M. Dufresne savait le latin d'une manière très satisfaisante, et pouvait entrer au grand séminaire de Chicoutimi.

Toutefois, l'abbé Dufresne était trop intelligent pour ne pas voir quelle lacune avait laissée en lui ce manque d'études classi-

ques. Aussi s'efforça-t-il plus tard d'y remédier dans la mesure du possible, par des études particulières de philosophie et de littérature. Et il arriva, de la sorte et grâce à la formation esthétique que lui avait donnée l'étude des beaux-arts, à se faire un style d'une correction très prononcée.

En tout cas, son arrivée au séminaire de Chicoutimi était, pour l'époque, un événement des plus heureux. Il avait été l'un des plus brillants élèves de l'École normale, et y avait acquis une formation, dans les études commerciales et dans les beaux-arts, qui allait le mettre en mesure de rendre à notre jeune maison les plus grands services, et cela en des domaines où un spécialiste de sa valeur nous manquait le plus. Calligraphe distingué, possédant également le français et l'anglais, pianiste et violoniste plus qu'ordinaire, il trouva abondamment les occasions d'utiliser ses talents. D'un jour à l'autre, pour ainsi dire, il devint organiste à l'église paroissiale, et même cornettiste dans le corps de musique qu'il organisa et dirigea au Séminaire. Comme nous tous, d'ailleurs, et ainsi qu'il arrive dans les institutions nouvelles où le personnel est peu nombreux, il eut à travailler beaucoup. Il y mit un véritable dévouement, et ne recula jamais devant le labeur.

L'abbé Dufresne quitta l'enseignement en 1889, et s'occupa désormais du ministère des âmes soit dans plusieurs paroisses, soit dans plusieurs couvents. Son jugement, son intelligence claire et nette, sa science et son expérience lui permirent d'être un directeur spirituel d'une valeur peu commune.

Homme d'excellente éducation, ecclésiastique édifiant et attaché à ses devoirs, l'abbé Dufresne possédait moins les dons qui rendent sympathique. Doué de force et d'énergie, et ayant, comme presque tout le monde, les défauts de ses qualités, il était d'esprit un peu rude et tranchant, ce qui donnait à sa parole une originalité non sans saveur.

Ses douze ou treize dernières années de maladie l'auront débarrassé de toutes ces scories qui encombrant toute vie humaine, et auront ajouté, à sa couronne d'éducateur et de sauveur d'âmes, de belles fleurs de patience et de résignation.

J'ajouterai, à l'adresse des « jeunes » du séminaire de Chicoutimi, que le ravissant bouquet de fleurs, qui formait l'en-tête de notre cher *Oiseau-Mouche* de jadis, a été dessiné par feu M. Louis Dufresne, un frère de l'abbé défunt ; et que c'est leur sœur, la Révérende Mère Saint-Jean-Baptiste, de l'Hôpital-Général de Québec, qui a peint l'artistique « devant d'autel » des grands jours de fête à la chapelle du Séminaire — lequel a échappé, je l'espère, au désastreux incendie du 24 juin 1912.

Comme je l'ai dit plus haut, les funérailles du prêtre défunt

ont été célébrées le 5 janvier, avec une impressionnante simplicité, dans la pieuse chapelle de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Mgr F.-X. Gosselin, curé de Lévis, a officié à la messe et à l'absoute. Le chœur des religieuses a exécuté les chants liturgiques. Plusieurs prêtres du Collège, quelques membres de la famille et quelques pensionnaires de l'hôpital formaient toute l'assistance.

R. I. P.

V.-A. HUARD, ptre.

LITURGIE

NOUVEAU « MOTU PROPRIO »

(suite et fin)

3° Lectures et répons de Tempore

Règle générale. Dans tout office, quand on lit de *Scriptura occurrenti* on prend les répons de Tempore : ceux du 1er nocturne du dimanche, quand les lectures en tout ou en partie sont prises au dimanche. Sans cela les répons de la férie courante. Cette réforme présentait de nombreuses difficultés d'ordre pratique que Mgr Piacenza fait ressortir dans son commentaire sur la Bulle *Divino afflatu* et qui avaient retenu le Souverain Pontife il y a deux ans. On a réussi à surmonter ces obstacles et la réforme tant désirée, dont nous souhaitions ici même la réalisation, est accomplie. En raison même de ces difficultés, il a fallu multiplier les exceptions, qui sont énumérées dans le décret d'application.

Dès l'Avent prochain, chaque fois qu'on lira Isaïe à Matines, on pourra y ajouter les magnifiques répons du Temps, y compris à la fête de sainte Lucie dont les répons propres du premier noct. passent au second, pour faire place aux répons de l'Avent.

4° Réduction des Translations

Règle générale. a) Il n'y a plus de translation perpétuelle (de fêtes fixées définitivement à un autre jour que celui du calendrier: dies fixa ex... hujus) ; b) seules les fêtes de première et de deuxième classe, éclipsées par une occurrence sont transférées accidentellement au premier jour libre indiqué dans le décret ; c) toutes les autres fêtes, éclipsées par une occurrence, sont réduites à une simple commémoration ou, dans certains cas, purement supprimées. Ex. A Liège, la fête de saint Lambert, patron du diocèse, tombe en occurrence perpétuelle avec les Stigmates de saint François. Cette dernière fête est *in perpetuum* réduite dans l'ordo liégeois à une simple commémoration à Laudes et aux messes privées.

5° *La Réforme des Calendriers diocésains*

Par une série d'actes (17 juin 1912 et 10 septembre 1912) le Saint-Siège avait manifesté le désir de voir tous les Ordinaires adopter le calendrier de l'Église universelle, sauf à y ajouter les fêtes *stricto propria*. Les diocèses de Malines et de Tournai sont entrés dans cette voie dès le 1er janvier 1913. Aujourd'hui la mesure est obligatoire pour tous les diocèses du monde et pour tous les ordres religieux. Dans le courant de mars 1914, toutes les démarches doivent avoir été faites dans ce sens.

Rappelons à ce sujet que les calendriers diocésains avaient deux espèces de fêtes non conformes au calendrier universel : les fêtes particulières, obtenues par indult, groupées sous le nom de *pro aliquibus locis* et les fêtes *stricto propria* : c'est-à-dire les fêtes des titulaires et des patrons du diocèse, des saints inscrits au martyrologe dont le diocèse possède le corps ou une relique insigne et authentique, bref des saints qui auraient eu des rapports particuliers avec le diocèse.

Le fait d'adopter le calendrier de l'Église universelle, entraîne *ipso facto* la suppression de toutes les fêtes *pro aliquibus locis*, et en même temps le triage du propre du diocèse qui devient alors *stricto proprium*. Ce qui n'était que conseil, devient maintenant un ordre. Dès le 1er janvier 1915, le calendrier ecclésiastique sera unique, sauf pour le propre du diocèse pour lequel Rome exige un caractère strictement local. *Ex.* Plusieurs évêques demandaient de conserver la fête du Bienheureux curé d'Ars. Cette autorisation fut refusée, ce saint n'ayant des rapports spéciaux qu'avec les diocèses de Belley et de Lyon. Les titres que pourraient faire valoir les évêques belges pour inscrire cette fête dans leur calendrier sont d'un caractère général et valent pour l'Église universelle. Si l'autorité suprême les juge fondés, elle inscrira le saint au calendrier universel ; et du coup les diocèses de Belgique le célébreront.

Notons également qu'il ne faut pas confondre le calendrier de l'Église universelle et celui de l'Église romaine, dont il est question à la fin du décret.

Le calendrier de Rome est le calendrier de l'Église universelle augmenté des *propria* du diocèse de Rome. Le calendrier de l'Église universelle figure en tête du Missel et du Bréviaire : il fait abstraction des saints locaux et diocésains que chaque diocèse, y compris celui de Rome, doit y ajouter pour en faire le calendrier romain, le calendrier malinois, parisien, etc.

Les Questions Liturgiques.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Mort du Cardinal Oreglia. — Le cardinal Oreglia di San Stephano, doyen du Sacré-Collège, camerlingue de la Sainte Église, évêque d'Ostie et Velletri, archi-chancelier de l'Université Romaine, Préfet de la Cérémoniale, etc., est mort, le 6 décembre dernier, après une courte maladie.

Issu de l'antique famille des barons di San Stephano, il était né en 1828 dans le diocèse de Mondovi, en Piémont. Sa famille se sépara de la cour lorsque les rois de Piémont adoptèrent une politique hostile à l'Église.

Deux de ses frères entrèrent dans la Compagnie de Jésus. Lui-même fit ses études chez les Jésuites de Turin, puis il entra à l'Académie des nobles pour suivre la carrière de la diplomatie pontificale. Pie IX, qui l'affectionnait particulièrement, l'envoya d'abord comme inter-nonce à la Haye. Après avoir été préconisé archevêque de Damiette il fut appelé à la nonciature de Bruxelles, puis à celle de Lisbonne.

En 1875, Pie IX le créa cardinal-prêtre du titre de Ste-Anastasie. Il n'avait encore que quarante-cinq ans.

Lors de l'élection du Souverain Pontife actuel, il était le seul survivant des Cardinaux nommés par Pie IX. De par ses fonctions de camerlingue il fut, par la mort de Léon XIII, le chef du pouvoir exécutif de l'Église, *sede vacante*. C'était un homme d'une fermeté ascétique et d'une loyauté à toute épreuve.

Mort du Cardinal Rampolla. — L'ancien secrétaire d'État de Léon XIII a été enlevé presque subitement par une crise d'angine de poitrine. Sa mort inopinée a causé une grande émotion dans le monde catholique.

Le marquis Mariano Rampolla del Tindaro naquit à Polizzi, en 1843. Il devint, en 1875, auditeur de la nonciature en Espagne, protonotaire apostolique, en 1878, et secrétaire de la Propagande, en 1880. Elu archevêque titulaire d'Héraclée, en 1882, il fut envoyé comme nonce à Madrid, en 1887. Léon XIII le créa cardinal-prêtre du titre de Sainte-Cécile et en fit son Secrétaire d'État. Pendant seize ans, de 1887 à 1903 il servit le grand Pontife avec une inlassable activité et un admirable dévouement.

Au conclave qui suivit la mort de Léon XIII le nom du cardinal Rampolla réunit jusqu'à trente voix. Après l'élection de Pie X, en sa qualité d'archiprêtre de Saint-Pierre, il se retira au palais de Sainte-Marthe.

Absorbé par le travail et par sa profonde piété, le cardinal Rampolla ne se donnait aucun loisir, si ce n'est la visite presque quotidienne de son église cardinalice de Sainte-Cécile. Il la fit à ses frais magnifi-

quement restaurer. La crypte en particulier est un chef d'œuvre de richesse et de goût.

C'était un homme d'une grande affabilité, d'une vaste intelligence et d'une élévation d'âme peu commune. Il est le septième prince de l'Église décédé en 1913. Sa mort est une grande perte pour l'Église qu'il a si bien servie, et aussi pour la France à laquelle il sut manifester tant de persévérante sympathie.

Les obsèques ont eu lieu à Rome, en présence d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques et de dignitaires.

Le Vénérable Michel Le Nobletz. — Le décret constatant l'héroïcité des vertus de Michel Le Nobletz a été lu solennellement devant N. S. Père le Pape par Mgr Lafontaine, secrétaire de la Congrégation des Rites.

La lecture du décret terminée, Mgr Duparc, évêque de Quimper, lut au Pape, avec sa belle voix sonore, une adresse de remerciements pour avoir proclamé les vertus héroïques du Vénérable. « Si les Bretons, dit-il, sont restés en majorité fidèles au Christ et à l'Église, ils le doivent aux missions paroissiales dont le Saint fut l'initiateur dans ce pays et à sa façon pratique d'organiser l'enseignement populaire du catéchisme. Ils ont gardé un souvenir inoubliable du serviteur de Dieu. »

FRANCE

Le nouvel archevêque de Cambrai. — Le Souverain Pontife a nommé archevêque de Cambrai Mgr Chollet, évêque de Verdun et ancien professeur à l'Université catholique de Lille. Au cours des trois années passées à Verdun, il a su créer déjà bien des Œuvres, telles que les œuvres d'organisation des comités catholiques, d'enseignement chrétien, de retraites fermées, etc.

Né en 1862, Mgr Chollet pourra, il nous est permis de l'espérer, occuper longtemps le siège de Fénélon, car, ainsi que son suffragant de Lille, Mgr Charost, il est dans toute la force de l'âge. « Voilà, comme le dit une Semaine Religieuse de France, deux évêques, jeunes, actifs, qui s'imposent en même temps par la hauteur de leur intelligence, la fermeté de leur caractère et l'impeccable sûreté de leur doctrine. »

Mort de Mgr Renouard. — Mgr Renouard, évêque de Limoges, est mort, dernièrement à l'âge de 83 ans.

Il était la bonté et la loyauté même. D'un train de vie modeste et frugal, il donnait à pleines mains. Aux Séminaires, aux écoles catholiques, à sa belle cathédrale de Limoges, aux prêtres dans le besoin il donnait sans compter. Jusqu'à l'épuisement complet de ses forces il a rempli vaillamment son ministère.

Son successeur sera le Chanoine Quilliet, professeur de Théologie à l'Université catholique de Lille.

BULLETIN DES ŒUVRES

CAUSERIE SOCIALE

LA CRISE OUVRIÈRE DE QUÉBEC

Nous avons, à Québec, une crise ouvrière, qui atteint actuellement un état de gravité assez sérieux et qui pourrait avoir de funestes résultats pour les ouvriers et pour les patrons, aussi bien que pour la ville elle-même.

Il y a encore lieu d'espérer que, grâce au bon sens chrétien des partis rivaux, grâce aussi à de charitables et sages intermédiaires, on arrivera à une entente pouvant sauvegarder les droits et les intérêts des patrons et des ouvriers ; mais il y a aussi lieu de craindre que l'entente désirée par les meilleurs ne puisse se faire, par la faute d'un petit nombre plus entêtés que sages, plus obstinés que clairvoyants.

C'est au spectacle de ces difficultés envenimées par l'erreur des idées, par l'ignorance des principes et aussi par les passions de l'orgueil et de la cupidité, que l'on comprend mieux combien grave et compliqué est le problème dont ces difficultés demandent la solution, et combien il doit être étudié avec sagacité et prudence, pour ne sacrifier aucun droit légitime, pour maintenir inviolées les lois impératives de la justice, lois que rien ne remplace, mais que tempèrent et perfectionnent les préceptes de la charité, non moins nécessaires que ceux de la justice.

C'est au contact de ces difficultés et en écoutant les griefs et les doléances des deux partis en présence, que l'on sent combien l'Église est sage lorsqu'elle nous enseigne que la question dite sociale n'est pas seulement une question *économique*, mais qu'elle est *avant tout une question morale et religieuse*, qui doit être *surtout tranchée d'après les règles de la morale et le jugement de la religion*.

Or ces règles de la morale et ce jugement de la religion, voici comment Léon XIII les a formulés, et comme les a de nouveau promulgués Pie X.

Il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, qui, tous unis par un lien d'amour,

doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et, sur la terre, leur bien-être matériel et moral.

Les obligations de justice, pour le prolétaire et l'ouvrier, sont celles-ci : fournir intégralement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité ; ne point léser les patrons ni dans leurs biens ni dans leur personne ; dans la défense même de leurs propres droits, s'abstenir des actes de violence et ne jamais transformer leurs revendications en émeute.

Les obligations de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivantes : payer le juste salaire aux ouvriers ; ne porter atteinte à leurs justes épargnes, ni par la violence ni par la fraude, ni par l'usure manifeste ou dissimulée ; leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux ; ne pas les exposer à des séductions corruptrices, et à des dangers de scandales : ne pas les détourner de l'esprit de famille et de l'amour de l'épargne ; ne pas leur imposer des travaux disproportionnés avec leurs forces ou convenant mal à leur âge ou à leur sexe.

C'est une obligation de charité pour les riches et ceux qui possèdent de secourir les pauvres et les indigents selon le précepte de l'Évangile.

Les pauvres, de leur côté, ne doivent pas rougir de leur indigence ni dédaigner la charité des riches, surtout en pensant à Jésus Rédempteur, qui pouvant naître parmi les riches, se fit pauvre afin d'ennobler l'indigence et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel.

Il est sûr que si ces préceptes étaient observés, les difficultés présentes, comme toutes les autres, seraient bien près d'être résolues. Et pourtant, dans le présent conflit est-ce qu'il y a un grave désaccord sur aucun point fondamental et d'importance, en contradiction avec les règles posées par les Papes ?

Le nœud de la difficulté paraît consister en ceci : parce que les patrons veulent être maîtres dans leurs ateliers, comme ils en ont certes le droit et souvent le devoir, les ouvriers redoutent de se trouver isolés et par trop faibles, pris individuellement, en face de cette autorité du patron. Les ouvriers veulent entrer à l'atelier avec l'organisation de leurs forces et de leur nombre, avec leur *union* reconnue. Et les patrons, qui ont parfois expérimenté que l'union, telle que constituée, résistait ou échappait à leur

autorité, redoutent de se retrouver dans une condition d'impuissance ou même d'infériorité, devant cette force de l'union sur laquelle de fait ils se trouvent sans contrôle suffisant à leurs yeux et assez souvent même sans action.

Il s'agit donc de trouver un terrain d'accord, assez large et assez solide, entre l'autorité du patron, qui doit être maintenue et défendue, et l'influence protectrice de l'union, qui ne peut être abandonnée par les ouvriers. C'est là qu'il faut fixer une base d'entente, sans sacrifier l'autorité du patron, que les unions n'ont pas toujours assez respectée, sans sacrifier non plus ces unions dont les patrons ont eu à souffrir, mais qu'il faut maintenir, sans les annihiler, dans le rôle bienfaisant qui doit être le leur.

Pour qu'elles soient bienfaites aux ouvriers, aux patrons et à la patrie, il faut que les unions, corporations ou syndicats, soient franchement catholiques, comme le veut Pie X, et comme le voulait aussi Léon XIII qui a écrit : *nous n'avons jamais engagé les catholiques à entrer dans des associations destinées à améliorer le sort du peuple, ni à entreprendre des œuvres analogues, sans les avertir en même temps que ces institutions devaient avoir la religion pour inspiratrice, pour compagne et pour appui.*

Il faudrait aussi, et il nous est bien permis d'indiquer ce point, encore qu'il ne regarde qu'indirectement le bien de la religion, que les unions ouvrières eussent les avantages de la reconnaissance ou incorporation civile, avec les droits, les devoirs et les responsabilités que comporte la personnalité juridique.

Il y a là une double question à traiter, sur laquelle il faudra revenir. Les unions composées de catholiques et devant travailler au bien des catholiques doivent être franchement, théoriquement et pratiquement catholiques. Les unions composées de Canadiens et devant travailler pour le bien d'ouvriers canadiens, doivent être canadiennes, de droit comme de fait ; elles doivent être protégées et reconnues par les autorités civiles canadiennes.

FAITS ET ŒUVRES

COMMUNICATIONS DU CONSEIL CENTRAL DE LA CROIX NOIRE

Aux milliers de membres de notre Société diocésaine de tempérance de la Croix Noire et à tous les amis de la tempérance,

en notre diocèse et partout, le Conseil Central de la Croix Noire offre l'expression très sincère de ses vœux de bonne année.

Que Dieu bénisse leur effort généreux, et qu'il Lui plaise de la multiplier en tous lieux, pour la régénération sociale et morale des masses profondes de notre peuple catholique, par la lutte sans merci contre le fléau alcoolique !

Puisse cette année 1914 être aussi féconde et même plus encore, que les quelques années qui l'ont précédée, en triomphes rassurants pour la cause de la tempérance, sur tous les points de notre territoire !

Le Conseil Central de la Croix Noire a voulu mettre à profit l'occasion favorable de l'arrivée de l'an neuf pour offrir en hommage aux directeurs de toutes ses sections locales, avec ses vœux, un certain nombre d'exemplaires d'un excellent tract qu'il vient de publier. Sous un titre expressif : « Arraché à l'alcool », c'est l'histoire édifiante d'un pays de notre Amérique, le Kansas, qui s'est assuré la paix et la prospérité, en chassant absolument de son sein le démon de l'alcool. Cette lecture est attrayante et pleine d'enseignement. Nous comptons bien qu'elle aura dû plaire, et peut-être raffermir des convictions encore chancelantes, dans toutes les familles de tempérants ou d'aspirants à la tempérance, où nos directeurs locaux se seront empressés de la faire circuler.

D'ailleurs, les nombreux et touchants témoignages de satisfaction qui nous sont déjà venus nous rassurent tout à fait, à cet égard.

Le Conseil Central de la Croix Noire a aussi adressé, à la fin de décembre dernier, à messieurs les directeurs et secrétaires de nos sections locales notre bulletin trimestriel d'informations sous une forme renouvelée, ainsi que tous auront pu le remarquer sans peine.

On s'est appliqué à simplifier et à raccourcir le plus possible cette formule, afin de faciliter d'autant la tâche de ceux, de plus en plus nombreux, et nous nous en réjouissons, qui se font un devoir de nous fournir régulièrement les réponses voulues à cette enquête permanente, si intéressante et si utile.

Nous nous plaçons à espérer que le bulletin d'informations n'en deviendra que plus populaire et mieux suivi, parmi tous ses dévoués clients. Ils voudront s'appliquer encore davantage, comme on le leur recommandait, à la « Journée des Oeuvres », avec une éloquence si persuasive, à y répondre *régulièrement, sincèrement, complètement*. Et leur bon exemple ne manquera pas de trouver un nombre toujours grandissant d'imitateurs.

Le Conseil Central se trouvera de la sorte mis en mesure de faire profiter toute la « croisade » des bonnes — ou moins bonnes — expériences relatées de partout.

LES
PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - \$500,000.00.

Actif du Fonds de Pension le
30 septembre 1913 - \$385,034.72

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 Sept. 1913

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES [Actifs]	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
30 sept. 1913	338	23,189	45,007	385,034.72

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONY LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : EDIFICE " DOMINION "
126, ST-PIERRE, QUÉBEC.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

STATUES

PRIX
BAS

*Nous avons toujours un assortiment étendu de statues religieuses.
Nous nous occupons aussi et spécialement de*
DÉCORATION D'ÉGLISES.

**ALYRE PREVOST, SCULPTEUR
STATUAIRE 26, St-Stanislas, Québec.**

LES DÉCRETS DU PREMIER CONCILE PLENIER DE QUÉBEC

Reliure en percaline, gaufrés aux armes de Pie X. . \$2.50

Reliure en chagrin, 1er choix, tranche rouge, ornement doré. \$5.50

L'ACTION SOCIALE LIMITÉE

103, RUE SAINTE-ANNE, QUÉBEC.

QUOTIDIEN
\$3.00 par année.

HEBDOMADAIRE
\$1.00 par année.

L'ACTION SOCIALE

Journal publié à Québec pour la défense
des droits catholiques et nationaux.

**BON PLACEMENT POUR L'ANNONCEUR.
GUIDE PRATIQUE POUR LE CLIENT.**

IMPRESSIONS ET RELIURE, FACTURES
ETATS DE COMPTES, EN-TÊTES DE
LETTRES, LIVRES BLANCS, INDEX,
PROGRAMMES, CARTES, FEUILLES
MOBILES, ETC., ETC.

Tout ouvrage d'impression ou de reliure est soigneusement
surveillé.

103, rue Sainte-Anne, 103

TÉLÉPHONE 3131.

QUEBEC, Can.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des **VERRES TORIQUES**
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des **VERRES**
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

P. C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1885.

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickleurs sur articles métalliques
51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de verres inaltérables pour bronze.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES



FABRICATION ET
VENTE de CIERGES
fabriqués suivant les
règlements diocésains.



JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau : 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence : 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.**

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

LOUIS VEUILLOT

<p>Correspondance. 8 vols in-8... 12.00 Ça et Là. 2 vols in-12..... 2.00 Le Parfum de Rome. 2 vols in-12..... 1.75 Les Odeurs de Paris. 1 vol. in-12..... 1.00 Les Livres - Penseurs. 1 vol. in-12..... 0.85 Historiettes et Fantaisies. 1 v. 0.85 La Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. 1 volume..... 1.00 La Guerre et l'homme de Guerre. 1 volume..... 0.85 Le Droit du Seigneur au Moyen-âge. 1 volume..... 0.85 Corbin et d'Aubecourt. 1 volume in-12..... 0.50 Le même, édition illustrée.... 0.25</p>	<p>Les Cordeliers. 1 vol. in-12... 0 50 Vie de la Mère Anne-Séraphine Boulier. 1 volume in-12... 0.50 L'Honnête Femme. Préface de Jules Lemaitre. 1 vol. in-12 0.85 Cara. Poème. in-12 carré..... 1.00 Agnès de Lovens. 1 v. in-8 ill... 0.40 Rome et Lorette. 1 v. in-8 ill... 0.40 Les Pèlerinages de la Suisse. 1 volume in-8 illustré..... 0.40 Derniers Mélanges (1872-1877). 4 vols. in-8, \$6.00. Chaque volume se vend séparément.. 1.50 Lettres à Mlle Charlotte de Grammont. 1 volume in-12. 0.85 Pages choisies. Avec introduction, critique d'Antoine Albalat. 1 volume..... 0.85</p>
---	--

J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET MARCHAND
 D'ORNEMENTS D'ÉGLISE ———— ○

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - ÉDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Éditeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
 GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
 Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré, adressé sur demande.

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.
QUÉBEC

PICARD & DUQUET

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

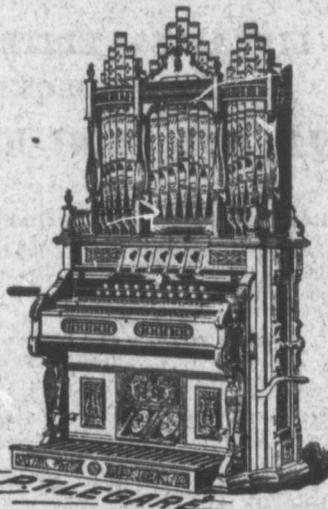
**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉ LTÉE.
273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC





La Compagnie Gauthier & Frère

— INCORPORÉE —

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'église, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BISEAUTAGE, etc.

— Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction. —

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.

LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ces opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles